

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 21 octobre 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 21h23), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE (arrive à 20h25), Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrive à 21h23), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

Absente avec excuse :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Convention avec le SIEL du département de la Loire Territoire d'Energie – implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec le SIEL pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal. Il s'agit d'une antenne Très Bas Débit qui sera installée dans le clocher de l'église et rien ne sera visible de l'extérieur. Le déploiement de ce réseau est entièrement à la charge du syndicat. Cette antenne servirait pour les objets émettant des quantités de données réduites sur des durées limitées. Ils nécessitent donc un débit très faible. Ils utilisent ainsi une technologie radio intermittente, peu coûteuse.

Monsieur DUMAS demande quelle est la durée de cette convention. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention avec le SIEL.

- **Convention de mise à disposition de la salle des sports au Comité Loire Basket**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports au Comité Loire Basket, pour une formation de basket auprès des U11 et U12, qui se déroulera du 25 au 29 octobre et les 2 et 3 novembre 2021, pendant les vacances scolaires.

Pour information, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2015

qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit. Le nettoyage des gradins et des vestiaires sera réalisé par le Comité Loire Basket.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition de la salle des sports au comité Loire Basket.

- **Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme. L'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le P.L.U., afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

- **Dénomination des voies communales – modification d'un nom de chemin**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une modification relative à la dénomination des voies communales et plus précisément le chemin du Canon. Celui-ci sera remplacé par l'impasse du Gros Chêne. En effet, le nom de cette voie est mal interprété et peu de personnes connaissent l'origine du chemin du Canon. Il s'agissait du canon anti-grêle, un équipement qui était sur ce secteur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de la dénomination du chemin du Canon en impasse du Gros Chêne.

- **Bilan des cessions et acquisitions 2020 de la commune**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2020 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il ajoute qu'en 2020, aucune cession ni aucune acquisition n'a été signée.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

[Arrivée de Monsieur Bernard PLACE.]

- **Cession par la commune de la parcelle située au 270, rue du commerce**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune d'une parcelle située au 270, rue du Commerce à titre gratuit.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AB n°106, d'une superficie de 246 m², qui est exploitée par la société Prolians et qui appartient actuellement à la commune. Cet espace est consacré à la démonstration de clôtures.

Il rajoute que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession par la commune de la parcelle située au 270, rue du Commerce à la société Prolians.

- **Cession par la commune d'une partie de la parcelle située au 270, rue du commerce**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune d'une parcelle située au 270, rue du Commerce à titre gratuit.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AB n°105, d'une superficie de 25 m², qui est exploitée par la société SCI Indiana et qui appartient actuellement à la commune.

Il rajoute que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession par la commune de la parcelle située au 270, rue du Commerce à la SCI Indiana.

QUESTIONS DIVERSES

- **Enquête publique E.A.G.C.**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'Etude d'Aménagement Global de la Commune (EAGC), en cours de réalisation avec le cabinet Atelier du Ginkgo, quelques orientations sur des futurs projets d'aménagements sont présentées sur des affiches en mairie, à la salle des Vignes et à l'auberge. Les administrés ont la possibilité de faire part de leurs remarques jusqu'au 31 octobre 2021. Monsieur le Maire demande aux conseillers d'en parler aux administrés.

D'autre part, un questionnaire avait été adressé cet été aux entreprises de la Z.A. concernant la signalétique et les aménagements mis en place. Suite au retour de ces questionnaires, une synthèse a été élaborée. Le lancement de la consultation se fera donc cette fin d'année 2021 pour retenir un cabinet d'études. Monsieur PLACE ajoute qu'afin de bénéficier du plan de relance, soit 10% sur les travaux d'éclairage, les travaux devront commencer avant fin 2022.

- **Grange du bourg**

Monsieur le Maire explique que les travaux de raccordement aux réseaux (eau, gaz, électricité et

assainissement) doivent se prévoir rapidement. En effet, Ophéror réalise actuellement des travaux dans l'ancien presbytère et doit réaliser la réfection de la voie rue du Château. Il demande à chaque conseiller de se positionner sur le devenir de cette grange pour faire arriver les réseaux. Ainsi, si le bâtiment reste un équipement communal, un compteur de chaque réseau suffit ou bien si l'étage ou le rez-de-chaussée se transforme en appartement, il faut donc prévoir un compteur de chaque réseau par niveau. Après débat, il est décidé, avec 16 voix pour et 1 voix contre, de garder ce bâtiment en équipement communal.

- **Ancienne pharmacie**

Monsieur le Maire informe que ce dossier est toujours en attente. Il semblerait que l'offre faite par la commune soit acceptée par le vendeur. Madame VALADE ajoute que des bruits insistants couraient sur un départ du médecin en fin d'année. Il serait opportun de commencer à travailler sur le futur cabinet médical. Monsieur le Maire évoque qu'à Riorges, malgré un équipement neuf et de bonnes conditions d'accueils, la collectivité n'arrive pas à recruter des médecins. Il rajoute que des travaux seront à prévoir mais avec un risque de ne pas trouver de médecin. Monsieur ALEX demande si les infirmiers sont favorables pour intégrer ce futur cabinet médical. Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont très favorables si le médecin actuel quitte Perreux. Madame PERRET dit que les habitants sont très inquiets de ne plus avoir de médecin prochainement. Madame VAZQUEZ DUDEK propose de rechercher un futur médecin dans les écoles de médecines, Monsieur BRAT rajoute de cibler également les médecins militaires. Après plusieurs échanges, Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire des recherches et de se rapprocher de Madame STALARS.

- **Conférence des territoires**

Monsieur le Maire informe que la prochaine conférence des territoires aura lieu le mardi 23 novembre à 18h à Parigny. Il souhaiterait que quatre ou cinq conseillers soient présents à cette réunion.

- **R.G.P.D.**

Madame VALADE explique que suite à la convention signée avec Roannais Agglomération concernant le Règlement Général sur la Protection des Données, Monsieur WORETH, Délégué à la protection des Données, viendra expliquer sa mission auprès des élus le mardi 16 novembre à 19h en mairie.

- **Intervention de Monsieur BRAT**

- Il informe de la vitesse excessive sur le chemin des aquarelles.
- Des habitants lui ont demandé pourquoi la fête des classes n'a pas pu se dérouler. Monsieur le Maire lui répond que c'était le choix du bureau des classes en 1 et non celui de la mairie. Un feu d'artifice était même prévu cette année pour clôturer cette journée.
- Monsieur BRAT informe que le repas des anciens s'est très bien déroulé.

- **Intervention de Monsieur ALEX**

Il fait part que les pigeons font leurs retours dans le village. Monsieur le Maire explique que la destruction des nids se fera comme l'année dernière.

[Arrivées de Madame Fabienne STALARS ET Monsieur Patrick PORNET.]

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il informe que la remise des prix du fleurissement aura lieu le samedi 20 novembre à 11h. Possibilité pour ceux qui le souhaitent de se rendre au cimetière sur la tombe de Marina BUCHET à 10h30.

Quinzième anniversaire des Musicales de Vence le week-end du 23 et 24 octobre 2021 à la salle des Vignes. Concerts avec des artistes locaux.

La route des vins : il fait un retour suite la réunion du 14 octobre dernier. Des animations tout au long de l'année seront proposées sur cette itinéraire, en lien avec le thème, avec une concentration sur la période juillet-août.

- **Intervention de Madame VALADE**

Elle informe que les Aiglons de Perreux organisent une vente d'hamburgers, elle aura lieu le vendredi 22 octobre. Le club de foot organisera à son tour, une vente à emporter le 11 décembre 2021.

- **Intervention de Monsieur DUCROS**

Il fait part qu'un nouvel agent, recruté par voie de mutation, est arrivé le 1^{er} octobre dernier. C'est un agent très polyvalent et s'est très bien intégré à l'équipe.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Il informe qu'un rendez-vous à Féchet avec les élus de Saint Vincent de Boisset et Notre Dame de Boisset a eu lieu dernièrement concernant le problème de vitesse. Un prochain rendez-vous est programmé avec l'entreprise Eiffage le 28 octobre à 14h.

- **Intervention de Madame PERRET**

Elle fait part que la journée du repas des anciens a été très agréable et que les personnes étaient ravies de passer un moment convivial. Le groupe de musique était de très bonne qualité.

- **Intervention de Madame VAZQUEZ DUDEK**

Elle informe qu'elle ne pourra pas assister à la prochaine réunion de bureau du 25 octobre. Madame TRAMBOUZE viendra à sa place et Madame VAZQUEZ DUDEK assistera le 8 novembre.

- **Intervention de Madame ROCH**

Elle demande combien de temps le radar pédagogique restera sur le secteur du Devant. Monsieur le Maire lui répond qu'il restera encore une semaine et ensuite il sera déplacé sur le secteur de Féchet. Il ajoute que ce radar est un prêt de Roannais agglomération et qu'un achat sur le budget 2022 sera réalisé.

- **Intervention de Madame ROUVIDAN**

Elle demande si des achats supplémentaires de décorations de Noël ont été faits. Monsieur

PLACE lui répond que des décorations ont été achetées en cours d'année.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle informe qu'elle a assisté au conseil d'exploitation de Chervé. Elle aborde entre autres :

- Le mouvement du personnel sur différents ateliers,
- Le projet de formation sur un an à Noirétable dans le domaine forestier,
- Le résultat financier négatif, la vétusté du matériel et le manque de matériel,
- Le projet porcs en filière bio avance bien avec différents scénarios,
- Roannais Agglomération s'est rapproché de Chervé pour connaître les besoins en aménagement de végétaux.

- **Intervention de Madame STALARS**

Elle informe que l'assemblée Générale de l'école privée a eu lieu ce soir. Le bureau a été renouvelé, équipe toujours dynamique. Elle ajoute que le budget est équilibré et la recette la plus importante est la subvention municipale. L'effectif est de 66 élèves.

Elle fait part du conseil d'école qui a eu lieu dernièrement. L'effectif à la rentrée était de 135 enfants, il sera de 137 élèves à la rentrée de novembre puis de 139 enfants en janvier. Elle souligne que le seuil pour ouvrir une sixième classe est de 140 élèves. L'enseignante de la classe des maternelles remercie la municipalité de la mise à disposition d'un personnel de la SAC.

RAPPEL DE DATES

- Commission fleurissement : samedi 6 novembre 2021 à 9h30
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 11h15, cérémonie à 11h30. Les enfants du conseil municipal des jeunes liront un texte et les noms des personnes mortes pour la France.
- Samedi 13 novembre à 10h : visite de chantier de l'ancien presbytère
- C.C.A.S le 26 novembre 2021 à 10h30
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 2 décembre 2021 à 20h en mairie. Présentation à 19h par M. Antoine VERMOREL de sa délégation tourisme en préambule du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.